



MÉMOIRE

Présenté au BAPE

Par Sébastien Caron,
directeur général

25 septembre 2013

Sept-Îles

Conseil régional de
l'**ENVIRONNEMENT**
de la **CÔTE-NORD**

Ouverture et Exploitation d'une mine d'apatite par Mine Arnaud inc.

301 **P** **NP** **DM110.1**

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine
d'apatite à Sept-Îles



Plan de la présentation

- **Présentation de l'organisme**
- **Notre vision du développement durable**
- **L'environnement comme limite**
- **La qualité de vie comme objectif**
- **L'économie comme outil...**



Présentation de l'organisme

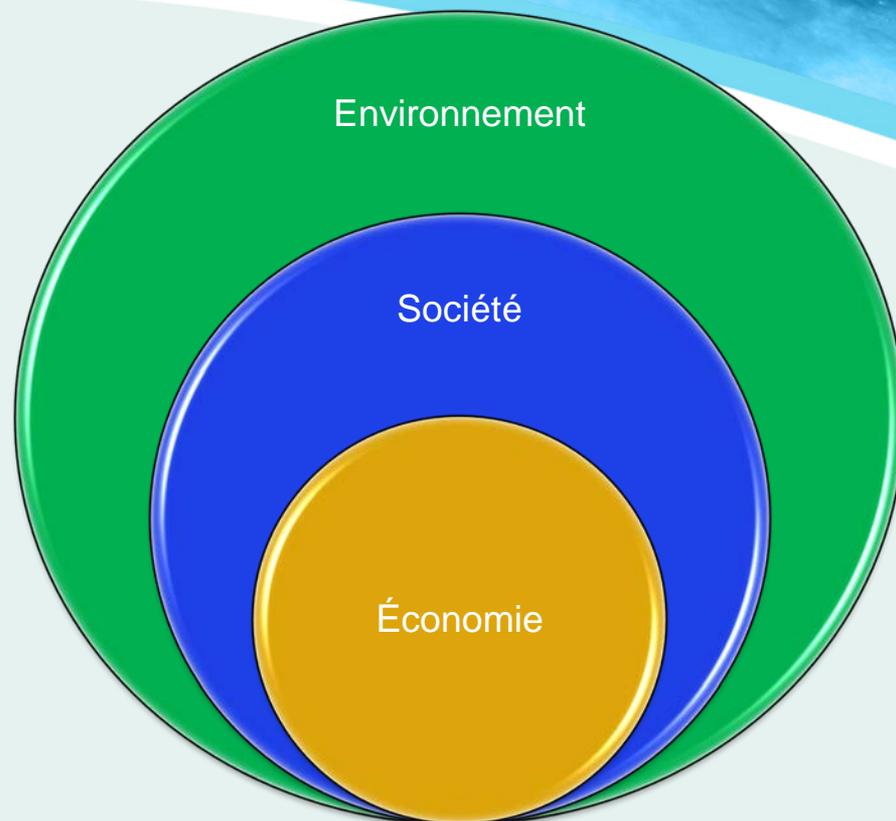
- **Existe depuis mai 1992**
- **Organisme à but non lucratif**
- **Exerce son mandat sur le territoire de la Côte-Nord**
- **Reconnu par le ministère de l'environnement depuis 1995**



Conseil régional de
l'ENVIRONNEMENT
de la CÔTE-NORD

Notre vision du développement durable

- **« Un modèle de développement qui prend en compte les besoins de l'humanité, les inégalités sociales et intergénérationnelles, et a comme limite la capacité de support des écosystèmes. » (CRECN, 2010)**



L'environnement comme limite

- **Le projet amène un grand nombre de préoccupations en lien avec la capacité de support des milieux récepteurs. Notons par exemple :**
 - Les impacts sur la qualité de l'air;
 - Les modifications à l'ambiance sonore;
 - Les enjeux liés au paysage;
 - Les modifications hydrologiques et les changements au transit sédimentaire;
 - Les risques associés au drainage (rabattement);
 - Les impacts sur la qualité de l'eau.



La qualité de vie comme objectif

- **L'objectif de tout développement devrait être l'amélioration de la qualité de vie. Ceci nous a amené à poser la question « un projet pour qui ? » Nos préoccupations reposent notamment sur les constats suivants:**
 - Le projet s'insérerait dans un milieu sous pression et depuis plusieurs années aux prises avec:
 - Un problème d'accès au logement
 - Un problème de pénurie de main d'œuvre
 - Un problème d'accès aux services
 - Le promoteur n'aurait à notre avis d'autre choix de recourir à un camp de travailleur et / ou du Fly-In / Fly-out, avec tous les impacts que cela comporte.



Conseil régional de
l'**ENVIRONNEMENT**
de la **CÔTE-NORD**

Société

Le développement économique comme outil...

- **...et non comme finalité.**
- **Notre lecture, d'un point de vue strictement économique est la suivante:**
 - Nous reconnaissons que le projet générerait un effet économique à court terme.
- **Toutefois**
 - Plutôt que de diversifier l'économie, le projet contribuerait à l'effet inverse-.
 - Il se traduirait par une perte de qualité de vie pour la population, particulièrement celle du secteur Arnaud.
 - Il générerait un effet économique négatif à moyen et long termes.



En résumé

- **Il nous apparaît évident qu'il s'agit d'un projet comportant d'importantes lacunes :**
 - Des impacts sous évalués;
 - géographiquement mal situé;
 - dans un contexte social et économique défavorable;
 - dans une communauté qui n'a pas su se doter d'orientations de développement claires et soutenues par sa population;
 - sous un régime minier désuet et remis en question par la population locale et nationale;
 - etc.



En résumé

- **Dans ce contexte, et en conformité avec notre mission de défense de l'intérêt public, nous nous opposons au projet Mine Arnaud.**



Conseil régional de
l'ENVIRONNEMENT
de la CÔTE-NORD